



Association ANRAS ¹ : L'acharnement judiciaire contre les syndicalistes continue...

Après la mise en examen le 19 mai dernier des trois délégués syndicaux centraux de l'ANRAS (CGT, FO et SUD Santé Sociaux Solidaires) suite à une plainte de l'ex-directrice générale de l'association pour de soit-disant propos injurieux et outrageants tenus à son encontre dans un tract intersyndical sorti en juin 2013 dans un contexte de grave conflit social, c'est au tour du délégué syndical central CFE-CGC d'être placé sous statut de témoin assisté par la juge d'instruction, pour les mêmes motifs.

Pour rappel, un représentant du personnel CGT du siège social de l'ANRAS a lui aussi été placé sous statut de témoin assisté, pour avoir uniquement distribué et affiché ce tract.

Curieusement, on peut légitimement s'interroger sur le traitement différencié fait par la justice entre les salarié-es mis en cause pour un motif similaire... Cela ne fait que renforcer la nécessité et la détermination à dénoncer, collectivement, dans le cadre de l'intersyndicale, cette judiciarisation de l'action syndicale et cette atteinte aux droits et à la liberté d'expression les plus fondamentaux.

Les délégué-es syndicaux centraux-ales ainsi que le salarié du siège social CGT encourent un procès en correctionnel et des sanctions pénales, alors qu'ils n'étaient que dans l'exercice de leur mandat d'élu-e et de responsable syndical-e.

L'affaire judiciaire, contre toute attente, suit donc son cours.

L'intersyndicale CGT, CFE-CGC, FO et SUD Santé Sociaux Solidaires continue à dénoncer avec la plus grande fermeté cette criminalisation orchestrée de l'action syndicale et demande à cette association de stopper cette surenchère judiciaire.

D'autant que, lors de la dernière réunion du CCE de l'ANRAS le 2 juin dernier, le directeur général a confirmé qu'une autre plainte avait été déposée par le président de l'association ! ...

L'intersyndicale combattra avec détermination cette nouvelle tentative de criminalisation de l'action syndicale et prendra toutes les mesures nécessaires.

Une grande journée d'action régionale intersyndicale et interprofessionnelle en Midi Pyrénées contre la répression syndicale est d'ores et déjà programmée le 17 juin 2014, à 13 heures devant le Conseil de Prud'hommes de Montauban (82) où comparaissent 7 salariés d'une entreprise de la région (Nutribio) attaqués eux aussi pour leur action syndicale.

L'intersyndicale appelle les salarié-es à se mobiliser le 17 juin à Montauban pour soutenir les 7 de Nutribio et dénoncer toutes formes de discrimination syndicale, de criminalisation syndicale dont sont victimes les camarades militant-es de l'ANRAS.

Le 13 juin 2014.

¹ L'Association Nationale de Recherches et d'Actions Solidaires gère 35 établissements dans les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, dans les secteurs de la protection de l'enfance et de la jeunesse, du handicap enfants/adultes et des personnes âgées ; environ 1.700 salarié-es prennent en charge près de 2.000 usagers.